

PROGRAMME DE FORMATION

Les violences faites aux femmes liées aux pratiques traditionnelles

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social ou éducatif intervenant auprès de femmes victimes de violences.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Décrire les violences physiques, sexuelles et psychologiques dont peuvent être victimes les femmes dans de nombreux pays.

Identifier les causes de ces violences liées au poids des traditions, aux situations socio-économiques et aux contextes étatiques.

Programme

"• Les violences physiques et sexuelles :

- Exercées au sein de la famille : les sévices sexuels infligés aux filles, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les corrections maritales, le mariage précoce et/ou forcé.

- Exercées au sein de la collectivité : harcèlement sexuel, intimidation au travail, prostitutions forcées.

• Les violences psychologiques : privations arbitraires des droits, le lévirat, le sororat, ...

• Les violences liées aux pratiques traditionnelles : les mutilations génitales et les scarifications.

• Les causes des violences :

- Le poids des traditions, l'ignorance, la pauvreté.

- Les causes d'ordre juridique.

• Les conséquences des violences sur les victimes.

• Les enfants, victimes directes et indirectes des violences.

• Les prises en charge des victimes."

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.